

# DPI-DPN, cadre juridique en France et en Europe

Collège Gynécologie CVL



# Le diagnostic prénatal

- Article L 2131-1 du Code de la Santé Publique qui nous donne la définition du DPN:
  - « le DPN s'entend des pratiques médicales ayant pour but de détecter in utero chez l'embryon ou le fœtus une affection d'une particulière gravité. »
  - Création de centre pluridisciplinaires de DPN



# Le DPN

- DPN fortement lié à la notion d'interruption médicale de grossesse
- Ceci a valu à la médecine prénatale le qualificatif de médecine thanatophore c'est-à-dire d'une médecine qui n'a pas d'autre solution à apporter que celle de la mort du fœtus atteint de cette affection d'une particulière gravité.



# L'Interruption médicale de grossesse

- Depuis 2001, on parle d'interruption de grossesse pour motif MEDICAL et non plus d'interruption de grossesse pour motif THERAPEUTIQUE, en effet, donner la mort n'avait rien de thérapeutique.
- Cette IMG est donc possible en France à diverses conditions



# L'IMG

- Article L 2213-1 du Code de la Santé Publique:
  - IMG possible « à toute époque » c'est-à-dire jusqu'à une seconde avant la naissance de l'enfant
  - 2 médecins membres d'une équipe pluridisciplinaire doivent attester, après avis consultatif de l'équipe, que la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme ou qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment de diagnostic.



# L'IMG

- Question de l'appréciation des critères légaux posés
- Question de la prise en compte de la santé psychique de la mère lors de la découverte d'une anomalie mineure ne répondant pas aux critères de gravité et d'incurabilité posés par le législateur
- Question du contrôle des IMG révélant un faux positif « IMG du doute » → « Eugénisme ? »



# Diagnostic préimplantatoire (DPI)

- Le DPI consiste à « fabriquer » un embryon via la technique de fécondation in vitro, de prélever une cellule de cet embryon âgé de quelques jours et d'analyser son ADN afin d'éviter la transmission d'une maladie génétique à la descendance.



# Le DPI

- L'article L2131-4 du Code de la santé Publique énonce que le DPI est autorisé « à titre exceptionnel »
- Conditions:
  - Médecin d'un centre pluridisciplinaire de DPN
  - Maladie GENETIQUE d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic
  - Maladie identifiée chez un des parents ou un ascendant immédiat uniquement si la maladie est gravement invalidante à révélation tardive mettant en jeu prématurément le pronostic vital (maladie de Huntington)
  - Diagnostic ayant pour seul objet de rechercher cette affection ainsi que les moyens de la prévenir et de la guérir
  - Autorisation spéciale et agrément des personnes pouvant le pratiquer (délivrés par Agence Biomédecine)



# Le DPI

- Depuis la loi du 06 août 2004 relative à la bioéthique, d'autres conditions d'accès au DPI ont été ouvertes « à titre expérimental »:
  - Naissance d'un premier enfant atteint d'une maladie génétique entraînant la mort dès les premières années de la vie et reconnue comme incurable au moment du diagnostic
  - Pronostic vital de cet enfant peut être amélioré de façon décisive par l'application d'une thérapeutique ne portant pas atteinte à l'intégrité de l'enfant né du transfert de l'embryon in utero
  - Consentement écrit des 2 membres du couple et autorisation spéciale de l'Agence de biomédecine



# La pratique du DPI à l'étranger

- Certains pays ont interdit expressément cette pratique d'autres l'ont autorisée à certaines conditions et enfin d'autres pays n'ont pas de législation spécifique.
- Les pays interdisant cette pratique sont : l'Allemagne, Suède, Autriche, Irlande, Suisse.
- Les pays autorisant le DPI: Danemark, Espagne, France, Norvège.
- Pays dont pratique du DPI autorisée en l'absence de loi spécifique: Belgique, Finlande, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni.



# La pratique du DPI à l'étranger

- L'Allemagne, qui considère l'embryon comme une personne, a interdit ce diagnostic dans sa loi 13 décembre 1990. (raison historiques)
- En Suisse, l'interdiction du DPI figure dans la loi sur la procréation médicalement assistée, entrée en vigueur en 2001. Mais nouvel avis du Comité national d'éthique qui préconise d'autoriser le DPI.
- À l'opposé: le Royaume-Uni



# Le DPI au Royaume-Uni

- Depuis 2007, extension dangereuse (?) des possibilités de recours au DPI.
- La Haute autorité britannique en fertilisation et embryologie humaines (HFEA) a autorisé le recours au DPI pour des maladies dont la survenue n'est pas certaine.
- En mai 2007, la clinique londonienne privée de « Bridge Center » a sélectionné des embryons non-porteurs des gènes responsables du strabisme.
- Et en juillet, l'hôpital public d'Eastman, a eu recours au DPI pour sélectionner des embryons qui ne présentent pas de prédisposition au cancer du sein .



# Le DPI dans les pays anglo-saxons

- A ce jour, les cliniques britanniques proposent de dépister une cinquantaine de maladies génétiques.
- Aux Etats-Unis, certaines cliniques offriraient jusqu'à plusieurs centaines de tests concernant des prédispositions aux cancers, à l'obésité ou même à l'arthrose, « frôlant l'indication fantaisiste », sans compter celles qui proposent de « sélectionner » l'enfant selon son sexe.



# Jusqu'où aller trop loin?

- Grande-Bretagne : premiers embryons hybrides
- L'équipe du Dr Lyle Armstrong (université de Newcastle) vient d'annoncer avoir créé, pour la première fois en Europe, des embryons hybrides humains-animaux. Ces embryons ont vécu trois jours.
- Source: Times on line (Mark Henderson) 02/04/08 - Telegraph.co.uk (Roger Highfield) 01/04/08



*« Il faut bien admettre que l'espèce humaine est conduite par des hommes à moitié fous. Espérons que les femmes saurons un jour se réveiller pour préserver la Vie. »*

Bernard Moitessier

Extrait de *Tamata et l'Alliance*

